Contrat partenaire ESN (moins de 50 personnes)

Entre ITechSource, S.A.S.U., SIRET 827 716 028 00010, RCS Lyon, 24 chemin de charrière blanche, frênes 1, 69130 Écully, représentée par Jacky Montiel. Ci-après « ITechSource ».

Et le partenaire (à compléter) :

Raison sociale	
Forme juridique	
SIRET / RCS	
Adresse du siège	
Représentant légal (nom et fonction)	
Effectif (moins de 50)	
Spécialités (AWS / IA)	
Email de contact	
Taux journalier indicatif	

1. Profil du partenaire

Le présent contrat est réservé aux professionnels indépendants et aux petites entreprises de services du numérique (ESN) de moins de cinquante personnes, spécialisés AWS et intelligence artificielle.

Le partenaire indépendant exerce en son nom, en entreprise individuelle ou en société unipersonnelle, et n'affecte aucun salarié à une mission ITechSource. Le partenaire ESN affecte à la mission des consultants dont il reste l'employeur : il assume seul les obligations d'employeur et se porte fort du respect du présent contrat par chacun d'eux.

Le partenaire déclare ne pas être lié par un contrat de travail avec ITechSource. Son effectif ne dépasse pas quarante-neuf personnes. Il informe ITechSource de tout changement de nature à modifier ce profil.

2. Responsabilité d'exécution

Chaque mission fait l'objet d'un bon de commande : périmètre, délai, prix. Le partenaire est responsable de la bonne exécution du lot qui lui est confié.

Il répond des défauts, retards et dommages qui résultent de son intervention, y compris celle de ses consultants. ITechSource reste le seul interlocuteur du client final et de l'ESN commanditaire. Le partenaire ne s'adresse pas à eux pour modifier le périmètre, le prix ou les conditions.

3. Maîtrise de projet, pilotage et contribution d'ITechSource

ITechSource assure la maîtrise du projet : elle définit l'architecture cible, le découpage en lots, le planning et les critères d'acceptation. Elle pilote l'avancement par des points réguliers, des revues de livrables et des jalons.

ITechSource contribue aussi directement au projet, sur l'architecture, la sécurité, le code ou la documentation, et peut reprendre ou corriger un livrable du partenaire pour tenir le résultat attendu. Le

partenaire collabore avec elle et lui donne accès à l'état d'avancement de son lot.

Ce pilotage porte sur le périmètre, le délai et le résultat. ITechSource ne donne pas d'instruction sur l'organisation du travail du partenaire ni sur la gestion de ses consultants, qui restent sous son autorité.

4. Interdiction de travailler en direct pendant 24 mois

Le partenaire s'interdit de conclure, directement ou indirectement, une prestation avec une ESN partenaire d'ITechSource ou avec un client final d'ITechSource, lorsque cette ESN ou ce client lui a été présenté par ITechSource ou rencontré à l'occasion d'une mission.

L'interdiction couvre le partenaire lui-même, les sociétés qu'il contrôle ou qui le contrôlent, celles par lesquelles il intervient, et les consultants qu'il a affectés à la mission. Elle vaut pendant la relation et pendant vingt-quatre mois après la fin du contrat.

Elle est limitée aux prestations AWS et d'intelligence artificielle, et aux clients et ESN concernés. Le partenaire ne peut pas la contourner par un tiers, un sous-traitant ou une société nouvelle. Toute violation ouvre droit à la réparation du préjudice d'ITechSource et à la cessation immédiate de la prestation concernée.

5. Assurance responsabilité civile

Le partenaire souscrit et maintient une assurance responsabilité civile professionnelle qui couvre les risques de ses missions informatiques, y compris les dommages causés à ITechSource ou au client du fait de l'exécution.

Il transmet l'attestation avant la première mission, puis à chaque renouvellement. Sans attestation en cours de validité, aucune mission ne démarre.

6. Partage du risque d'encaissement

Le prix de chaque mission est celui du bon de commande. Si le client final ou l'ESN commanditaire ne paie qu'une partie des frais de mission, le partenaire est payé au prorata de ce qui a été encaissé. La part non encaissée n'est pas due.

ITechSource règle la part encaissée dans les quarante-huit heures. Toute somme obtenue ensuite ouvre un complément au même prorata, réglé dans les quarante-huit heures de cet encaissement.

ITechSource s'engage à poursuivre le paiement intégral, ou à défaut le montant le plus élevé possible, auprès du client final ou de l'ESN commanditaire : relances, mise en demeure, et suite contentieuse lorsque son coût reste proportionné au solde.

7. Confidentialité et livrables

Le partenaire garde confidentiels les informations du client, d'ITechSource et des ESN partenaires. Il suit les conventions sécurisées d'ITechSource pour les assistants d'IA : secrets exclus, données isolées, relecture humaine.

Les livrables produits pour la mission sont cédés à ITechSource au fur et à mesure de leur réalisation. Le partenaire ne les réutilise pas pour un autre client.

8. Entrée dans le réseau et fin

La candidature vaut acceptation du présent contrat. ITechSource confirme l'entrée dans le réseau par écrit. Sans cette confirmation, aucun bon de commande n'est émis.

Chaque partie peut mettre fin à la relation par écrit, sans effet sur une mission déjà commandée ni sur l'interdiction de l'article 4. Le contrat est soumis au droit français. Le tribunal compétent est celui de Lyon.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Pour ITechSource Jacky Montiel	Pour le partenaire Nom, fonction, signature

Document type à compléter. Il ne vaut engagement qu'une fois signé par les deux parties.